



Le 17 mars 2025

Fiche Blés Meuniers 2025 : 150 variétés sur la fiche blés meuniers

L'ANMF publie la Fiche Blés Meuniers 2025 qui comprend 150 variétés.

La fiche blés meuniers liste les variétés adaptées aux attentes des meuniers et à la diversité de leurs marchés et clients. Elle est destinée aux professionnels de la filière pour les guider dans leur choix variétal pour les semis 2025.

Cette année la fiche évolue :

- Une nouvelle présentation pour faciliter la lecture
- Des nouvelles informations sur les variétés, avec l'identification de Blés Correcteurs et de Blés Améliorants ou de Force « souples ». L'objectif est d'identifier encore plus précisément les variétés répondant à des qualités technologiques spécifiques.

Blés Meuniers 2025

- 150 variétés sur la fiche
- 20 nouvelles variétés VRM
- 25 nouvelles variétés VO
- 7 nouvelles variétés BPMF



Nouveautés pour la Fiche Blés meuniers 2025

Une **nouvelle catégorie « Blés Correcteurs »** permet de mettre en avant des variétés qui ne sont pas des Blés Améliorants ou de Force (BAF) mais répondent à des attentes du marché. Ces blés permettent de faire un compromis entre la teneur en protéines attendu par certains marchés, et les attentes de décarbonation qui obligent à une optimisation des apports azotés. Les blés correcteurs ont un taux de protéines $\geq 12.5\%$ et un $W \geq 250$.

La catégorie Blé Améliorant ou de force est complétée par l'**identification des BAF souples** qui permettent de corriger les mélanges en gardant une souplesse de pâte en fonction des applications. Le caractère Souple pour les BAF est apprécié sur la base des résultats de deux années d'études de la variété dans l'un des deux réseaux BAF animé par Arvalis (FQBT ou BAF Centre Ile de France).

Par ailleurs, les listes sont maintenant **présentées sous forme d'un tableau complet** qui permet une lecture facilitée : en un seul coup d'œil il est possible d'accéder à toutes les variétés et catégories.

Variétés Recommandées par la Meunerie (VRM)

Les variétés VRM sont sélectionnées pour leur aptitude à être utilisées en pure. Ces variétés sont prescrites à l'attention des agriculteurs et des OS en prévision des prochains semis 2025. Toutefois les variétés peuvent également être considérées VRM par les utilisateurs dès la récolte 2025. Il est rappelé que les VRM ne figurent plus dans les listes BPMF car elles le sont de facto.

20 variétés intègrent les listes VRM :

- 11 nouvelles VRM panifiables
- 5 nouvelles VRM de force
- 4 nouvelles VRM bio
- 4 VRM correcteur

Variétés en Observation (VO)



Avant d'être inscrites parmi les VRM, les variétés sont d'abord évaluées sur la base de 2 années d'études avant leur inscription au catalogue officiel. Puis elles sont mises en observation, pendant 2 ans au maximum, pour permettre aux meuniers de les tester.

Les sélectionneurs dont les variétés figurent sur la liste VO panifiables en agriculture conventionnelle, fournissent chaque année un échantillon de ces variétés pour l'évaluation de leur valeur meunière au moulin pilote de l'Enilia-Ensmic, dans des conditions semi- industrielles. Les variétés panifiables seront étudiées sur la base d'échantillons de 500 kg fournis par les obtenteurs.

25 nouvelles variétés intègrent les listes VO

- **16 nouvelles VO panifiables**
- **3 nouvelles VO BAF**
- **2 nouvelles VO bio**
- **1 nouvelle VO biscuitier**
- **3 VO correcteur**

Blés Pour la Meunerie Française (BPMF)

Les BPMF rassemblent d'une part les VRM et d'autre part des variétés utilisables en mélange par la meunerie. Elles sont prescrites pour les allotements des organismes collecteurs pour la récolte 2025 et sont destinées à être utilisées dans le cadre des contrats d'approvisionnement des moulins, sauf spécifications contractuelles différentes. Il est rappelé que la présence, dans un lot de BPMF panifiables, de variétés BPMF biscuitières ou de variétés non inscrites dans une des listes BPMF, entraîne le déclassement du lot complet.

7 nouvelles variétés rejoignent les listes BPMF.

Révision des listes – listes historiques

8 variétés ayant des surfaces de multiplication inférieures à 50 hectares sont retirées des listes VRM et BPMF 2025. Ces variétés inscrites depuis plus de trois ans sur la fiche blés meuniers restent **dans les listes complémentaires des blés VRM historiques et BPMF historiques**.

En complément 14 variétés n'ayant plus de surface de multiplication sont retirées des listes VRM et BPMF 2024 et des listes complémentaires des VRM historiques et des BPMF historiques.

Rappel des objectifs de la fiche blé meunerie

Depuis plus de 30 ans la meunerie française guide les choix variétaux des producteurs de blés et oriente la sélection variétale et les allotements des OS. Cette démarche a pour objectif de faire connaître les blés permettant de satisfaire l'ensemble de la filière et l'élaboration de produits de qualité.

Elle permet d'orienter les programmes de sélection des obtenteurs qui disposent ainsi d'informations sur les besoins de la meunerie en termes de qualité technologique, d'aptitude à la mouture, de protéines de qualité, et de profil rhéologique adapté à la diversité des utilisations des farines.

Les blés meuniers doivent permettre une qualité régulière de la farine et des produits. La fiche blés meuniers est destinée aux professionnels de la filière pour les semis 2025 en agriculture conventionnelle et en agriculture biologique.



Rappel des précisions apportées aux critères de sélection des blés meuniers

Rappels :

- Les blés livrés à la meunerie doivent être exempts de soja, moutarde et lupin qui sont des allergènes majeurs car ils risqueraient de se retrouver dans un produit alimentaire céréalier consommé par une personne allergique.
- Les variétés de blés sont sélectionnées selon leur qualité technologique, leur valeur meunière, leur régularité année après année sur l'ensemble de leur zone de culture et leur disponibilité nationale.
- Les variétés étudiées inscrites au catalogue français en conventionnel ou en agriculture biologique sont évaluées sur la base de deux années d'étude dans le cadre d'une collaboration de l'ANMF avec ARVALIS – Institut du végétal et le GEVES (Groupement d'Etude et de contrôle des Variétés Et des Semences).
- Les variétés inscrites sur le catalogue européen sont évaluées après deux années d'études par Arvalis – Institut du végétal.
- Les variétés adaptées à l'agriculture biologique, quand elles ne sont pas inscrites au catalogue français agriculture biologique, sont évaluées dans le cadre du réseau de post-inscription coanimé par ITAB/APCA/ARVALIS.
- Le caractère extensible des variétés est apprécié sur la base des résultats de deux années d'études de la variété selon 3 critères, l'indice d'élasticité mesuré à l'alvéographe de Chopin, la note d'allongement au façonnage et la note de pâte mesurées à l'essai de panification NF V03-716.
- Les Blés BAF Souple sont identifiés avec un « S » et correspondent aux caractéristiques suivantes : Protéines $\geq 13,5\%$ W ≥ 320 et Indice d'élasticité < 60

La Fiche Blés Meuniers 2025 figure en annexe de cette note.

Les variétés de blé tendre destinées à la meunerie ont été étudiées par la Commission matières premières de l'ANMF en partenariat avec Arvalis-Institut du Végétal, le CTPS¹, l'Enilia-Ensmic, l'Itab², le Geves³ et le groupe Qualtech sur la base des résultats d'analyses technologiques et de valeur meunière.

¹ CTPS : Comité Technique Permanent de la Sélection

² Itab : Institut Technique de l'Agriculture Biologique

A propos de l'ANMF : L'ANMF représente et rassemble les meuniers dans leur diversité sur l'ensemble du territoire. Avec 13 délégations territoriales, et 170 entreprises adhérentes, l'ANMF représente 93% de la production de farine en France. Elle assure un dialogue constant au sein de la filière et contribue à construire un lien privilégié entre ses adhérents et les partenaires de la meunerie. En 2023, la meunerie française a commercialisé 3,86 millions de tonnes de farine, pour un chiffre d'affaires d'environ 2,21 milliards d'euros, mobilisant 6300 emplois.